

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de la Compagnie Internationale de Leasing -CIL-

Il est porté à la connaissance des Intermédiaires en Bourse que le Conseil du Marché Financier a publié, dans son bulletin du 06 août 2021, l'avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de **la Compagnie Internationale de Leasing initiée par la société GENERALE FINANCIERE**

Le présent avis fournit les détails techniques pour la centralisation des ordres de vente à la BVMT.

I- Identité de l'initiateur :

La société GENERALE FINANCIERE est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

La Compagnie Générale d'Investissement -CGI-, en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis au 10, Rue Pierre de Coubertin 1001 Tunis, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société GENERALE FINANCIERE détient directement 1.746.660 actions représentant 34,93% du capital de la CIL et 411.222 actions de concert avec les actionnaires la Société JUBA SARL, la société Touristique OCEANA, Mr Mohamed BRIGUI, Mmes Myriem BRIGUI et Héla BRIGUI représentant 8,22% du capital, soit au total 2.157.882 actions représentant 43,16% du capital de la CIL.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société GENERALE FINANCIERE, agissant de concert avec la société JUBA SARL, la société Touristique OCEANA, Mr Mohamed BRIGUI, Mmes Myriem BRIGUI et Héla BRIGUI, vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société CIL, soit **422.559** actions représentant **8,45%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

Il convient de noter que certains actionnaires détenant en totalité 2.189.897 actions représentant 45,91% des droits de vote (soit 43,80% du capital de la société) ont manifesté, individuellement, par écrit leurs décisions de ne pas céder leurs actions dans le cadre de l'offre en question.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **16,600 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

VI- But de l'offre :

La présente Offre Publique d'Achat est initiée par la Société GENERALE FINANCIERE et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier du 30 décembre 2020 et celle n° 51 du 06 août 2021 la soumettant à une Offre Publique d'Achat Obligatoire visant le reste des

actions CIL qu'elle ne détient pas, de concert avec la société JUBA SARL, la société Touristique OCEANA, Mr Mohamed BRIGUI, Mmes Myriem BRIGUI et Héla BRIGUI et ce, suite à son acquisition d'un nombre de titres lui conférant (de concert avec les actionnaires susmentionnés) une part de droits de vote en franchissement du seuil de 40% dans le capital de la Société CIL sans qu'aucun autre actionnaire ne détienne, seul ou de concert, une proportion supérieure.

L'opération en question a été réalisée en date du 25/12/2020 et a porté sur l'acquisition par la Société GENERALE FINANCIERE de **250.000 actions** CIL représentant **5%** du capital de ladite société.

VII- Intentions pour les 12 mois à venir dans les domaines suivants :

Il convient de noter que la Société GENERALE FINANCIERE et Mr Mohamed BRIGUI sont membres du Conseil d'Administration de la Société CIL.

a) - Politique commerciale :

La Société GENERALE FINANCIERE envisage de maintenir la politique commerciale actuelle de la Société CIL.

b) - Politique financière :

La Société GENERALE FINANCIERE envisage de maintenir la politique financière actuelle de la Société CIL.

c) - Politique sociale :

La Société GENERALE FINANCIERE envisage de maintenir la politique sociale actuelle de la Société CIL.

d) -Cotation en Bourse :

La Société GENERALE FINANCIERE n'a pas l'intention de demander le retrait de la société CIL de la cote de la Bourse.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **jeudi 12 août 2021** au **jeudi 02 septembre 2021 inclus**.

X- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **02 septembre 2021**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les Intermédiaires en bourse établissent les états des ordres de vente en réponse à ladite OPA obligatoire, indiquant pour chaque ordre, le numéro de l'ordre, l'identité complète de chaque donneur d'ordre, la quantité offerte par le vendeur ainsi que le nombre total de donneur d'ordre, le nombre total de titres offerts par intermédiaire.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend:

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes: le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes: le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes: la dénomination sociale complète et **l'identifiant unique** (RNE);
- Pour les étrangers: le nom, le prénom ou la raison sociale ainsi que la nature et les références des documents présentés.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation et **accompagnés d'un support magnétique (CD ou clé USB)** comportant les mêmes données.

La date limite de dépôt desdits états à la Bourse est fixée pour le **lundi 06 septembre 2021 à 17h00**, auprès du bureau d'ordre de la Bourse sis au 34, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 Les Berges du Lac II. Un récépissé horodaté est remis aux intermédiaires déposants.

Par ailleurs, ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

MODELE DE L'ETAT DES ORDRES TRANSMIS A LA BOURSE

Chaque intermédiaire communique à la Bourse, une ligne par donneur d'ordre, comportant les données suivantes:

N°	Nom (Personne physique) / Dénomination (Personne morale)	Prénom	Identifiant unique (Personne morale)	Référence Etranger	C. I. N. (Majeur ou Tuteur)	Date de naissance (Mineur)	Catégorie d'avoir	Quantités offertes
1	BEN MOHAMED	Ali			3625416		Tunisien libre	10 000
2	BEN MOHAMED	Ahmed			3625416	11/02/2004	Tunisien libre	10 000
3	SOCIÉTÉ ANONYME		44765				Tunisien libre	20 000
4	Etranger 1			PAS 5252			Etranger libre	10 000
4	Nombre de donneurs d'ordres				Total de la Quantité offerte			50 000

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

D'autres détails sur la présente OPA obligatoire sont précisés au niveau de l'avis d'ouverture de l'offre publié au Bulletin Officiel du CMF du 06 août 2021.